

Il est vrai qu'il y a les hospices, mais la liste est longue des malheureux qui attendent des mois, ou même des années à leur porte. D'ailleurs, les hospices sont-ils une bonne institution charitable ? L'abbé Rambaud est loin de le penser. Il leur reproche de ruiner les liens de famille. Qu'il est dur pour un homme ou une femme qui ont vécu, travaillé et souffert ensemble, pendant trente ou quarante ans, d'être séparés sur leurs derniers jours, pour aller vivre d'une vie commune au milieu d'étrangers et mourir loin des leurs, loin l'un de l'autre ! Un autre grief de l'abbé Rambaud, contre les hospices, est de mettre entièrement à la charge de la bienfaisance publique plus d'un individu ayant quelque ressource et pouvant encore gagner sa vie par quelque travail à sa portée. Nul moraliste ou économiste n'est plus soucieux que lui de la dignité de l'homme, plus ennemi de l'aumône qui avilit celui qui la reçoit quand il pourrait s'en passer. Aussi voit-il de mauvais œil les bons distribués sans discernement à quelques-uns de ses hôtes par des bureaux de bienfaisance. Il accuse en outre l'oisiveté de l'hospice d'engendrer la paresse et toute espèce de vices.

L'œuvre qu'il a conçue et réalisée échappe à tous ces graves inconvénients. En entrant dans la cité le vieillard conserve sa famille, ses relations, sa liberté. Il y est comme chez lui, avec sa femme, s'il n'est pas veuf, avec son ménage, son métier, parfois même avec ses petits-enfants. A la différence de l'hospice, il est libre d'aller et de venir ; tous les jours, s'il lui plaît sont des jours de sortie. Il a son chez lui, aussi respecté, et peut-être plus, que là où il paierait un loyer ; il garde enfin toute sa dignité d'homme et de père de famille, n'étant assujetti, cela va sans dire, qu'à se conduire honorablement. En fait de devoirs reli-